

Le 17 FEV. 2022

Bureau du courrier

**Département de la Lozère**

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 23

Nombre de voix par procuration : 2

Nombre de suffrages exprimés : 25

**VOTE :**

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT  
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°7/2022****Date de la convocation du Comité syndical :** deux février deux mille vingt-deux**Date de la séance du Comité syndical :** neuf février deux mille vingt-deux**Membres présents :**

Éric PICARD, Président (ayant reçu procuration de Bernard BOURSINHAC), Rémi ANDRÉ (ayant reçu procuration de Jean-Paul ITIER), Christian BRUGERON, Michel CASTANIER, Serge CHAZALMARTIN, Jean-Pierre COMBAL, Régine DOUSSIÈRE, Didier JURQUET, Noël LAFOURCADE, Philippe MARTIN, Léon PERIER, Christian SAINT LÉGER, Catherine SANNIÉ-CARRIÈRE, Bernard SCHEUER, Christine VERLAGUET, Didier VIGOUROUX, dont en visioconférence : Alexandre BENEZET, Didier COUDERC, Nelly DAUDÉ, Hubert FONTAINE, Patrick GAYRARD, Éric MALHERBE, Alain RAYNALDY.

**Étaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :**

Thibaut DORADO (Agence de l'eau Adour-Garonne), Christine CARRARA (DDT 12), Florian BONIELLO, Pierre-Etienne VIGUIER, Guillaume CANAR, Zouhir OIHI (Syndicat mixte Lot Dourdou).

**Secrétaire de séance :** Bernard SCHEUER**OBJET : Débat d'orientation budgétaire 2022**

Les dispositions de l'article 107 de la loi NOTRe transcrites à l'article L2312-1 du CGCT imposent aux collectivités locales une délibération spécifique relative au rapport présenté par l'exécutif sur les orientations budgétaires spécifiques, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, les régions et les métropoles, ce rapport comprend de plus une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, de dépenses de personnel, de rémunération, d'avantages en nature ou encore de temps de travail.

Le syndicat mixte emploie à ce jour, quatre agents dont deux titulaires. auxquels ont été confiées notamment les missions suivantes :

**1. L'activité des techniciens rivières :****1.1 Technicien rivière Lot lozérien : Pierre-Etienne VIGUIER agent titulaire temps complet :**

Le programme pluriannuel de gestion (PPG) des cours d'eau du bassin versant du Lot lozérien est un outil de planification technique et financier d'actions d'entretien des rivières, défini en cinq tranches. Suite au volet consultation/concertation des acteurs (élus, partenaires techniques et financiers et représentants d'usagers) effectué en 2011-2012 (questionnaires, réunions de commissions territoriales, rendez-vous individuels avec les communes) et à la finalisation de l'état des lieux, le projet de PPG a été validé à l'unanimité lors du comité syndical du 19 novembre 2012. Il est à noter que les versements des collectivités adhérentes pour la mise en œuvre de la première à la quatrième tranche ont été appelés respectivement en 2013, 2015, 2017 et 2020.

Comme indiqué par la délibération du 19 novembre 2021, le technicien rivière démarrera la phase de diagnostic/concertation pour élaborer le prochain Plan pluriannuel de gestion. Il sera appuyé en 2022, d'une stagiaire universitaire (Zoé LEVALLOIS).

**1.2 Techniciens rivière Lot cantalo-aveyronnais et Dourdou de Conques : Lionel FABRE agent titulaire à temps complet et Florian BONIELLO agent contractuel à temps complet :**

Paraphe :

E-P

La poursuite d'actions sur les cours d'eau et les milieux aquatiques nécessite d'entreprendre l'élaboration d'un Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) sur les bassins versant du *Lot* aveyronnais et du *Dourdou de Conques*. Une phase de diagnostic lancée en priorité sur les masses d'eau prioritaires de ces bassins a été menée et la rédaction du PPG a été finalisée. Le programme de travaux dans le cadre du PPG aveyronnais et cantalien, établi pour une durée de 10 ans, a débuté en 2021.

## 2. Le Schéma d'aménagement et de Gestion des eaux, le Contrat de rivière et le Programme d'Action pour la Prévention des Inondations (PAPI) du Lot

Direction/Animation du Contrat de rivière : Guillaume CANAR agent contractuel à temps complet depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015 ;

Secrétariat comptable : Valérie FAGES : mise à disposition par la commune de La Canourgue à raison de 10 heures/semaine.

- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est le document qui permet à l'échelle du bassin versant (*Lot amont*) de définir de manière concertée un équilibre entre les différents usages de la ressource en eau pour la préserver tant dans sa quantité que dans sa qualité et de prévenir le risque inondation.

Le 2 octobre 2015, le SAGE a été adopté à l'unanimité par la Commission Locale de l'Eau (CLE) et validé par arrêté préfectoral en date du 15 décembre 2015. Cette adoption a fait suite à une large consultation de toutes les parties prenantes et à une enquête publique.

La mise en œuvre concrète du SAGE (outil de planification sur 10 ans) nécessite l'élaboration et la mise en œuvre d'un contrat de rivière (outil opérationnel du SAGE). Adopté à l'unanimité en Commission de planification et en Comité de rivière, celui-ci a été signé par les partenaires le 12 février 2020 pour une durée de cinq ans.

Afin de préparer le renouvellement du SAGE et du Contrat de rivière, d'élargir ces dispositifs aux bassins versants du *Dourdou de Conques* et du *Lot* du confluent de la *Truyère* au confluent du *Dourdou*, et de développer des actions relatives aux pratiques agricoles (en faveur du zéro-phyto, de la résilience face aux sécheresses...) déterminantes pour la préservation de la ressource en eau, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif, il est envisagé d'embaucher un animateur du SAGE à temps complet au cours de l'année 2022. Il est à noter que cette création de poste est éligible à une aide de l'Agence de l'eau Adour-Garonne à hauteur de 70 %.

- Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) Lot :

Le PAPI *Lot* a été labellisé le 13 décembre 2018 par la Commission Mixte Inondation (CMI). Certaines opérations doivent être portées par le SMLD qui a la compétence GEMAPI (voir délibération n°10/2019).

La mise en œuvre du PAPI et notamment les travaux prévus sur Espalion et Mende nécessitent un suivi administratif et technique important. Ainsi, la signature d'une convention de mise à disposition d'un agent au bénéfice du Syndicat mixte Lot Dourdou a été signée avec le Syndicat mixte du bassin du Lot en mars 2021 pour une durée d'un an. Cette mise à disposition portant sur 0,4 ETP (conformément à la délibération n°3/2020 adoptée le 12 février 2020) a déjà été prise en charge par la participation des membres concernés aux dépenses de fonctionnement sur l'exercice 2021.

Dans le cadre de ce programme, l'action relative aux diagnostics de vulnérabilité du bâti (n°501) est prévue en régie avec l'appui de stagiaire(s). Un à deux stagiaires (pour des durées de 4 à 6 mois) sera(ont) recruté(s) à cette occasion. La participation des EPCI membres, aux frais inhérents à cette opération sera calculée *au prorata* des diagnostics réalisés au sein de leur territoire.

- Suivi hydrologique de têtes de bassins versants :

Par délibération n°9/2019 du 5 mars 2019, le Comité syndical du syndicat mixte a autorisé la mise en place d'un suivi hydrologique de têtes de bassins versants. La première phase du projet (réalisation d'un pré-diagnostic et d'un état des lieux des sites) a débuté en 2021 et se poursuivra en 2022 par la pose des dispositifs de mesures.

## 3. Investissement

Les dépenses et recettes en 2021 s'élèvent respectivement à 304 901,51 € et 344 530,46 €, soit un résultat de 39 628,95 €. L'acquisition d'un nouveau véhicule est prévue en début d'année 2022 pour un montant maximum de 20 000 €.

#### 4. Structure et gestion de la dette

Par délibération n°16/2021, le Comité syndical du Syndicat mixte Lot Dourdou a autorisé le renouvellement de la ligne de trésorerie de 220 000 € permettant le préfinancement des opérations du Syndicat.

Il convient d'inscrire les dépenses et recettes à effectuer sur les opérations telles que résumées ci-dessus en section de fonctionnement et d'investissement du budget 2022.

#### LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport d'orientation budgétaire 2022.

*La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Madame la Préfète de la Lozère.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.*

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture, le 17 février 2022

Pour extrait conforme  
Fait et publié à La Canourgue le 17 février 2022

Le Président,



Éric PICARD

Le Président,



**SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU**  
*L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières*  
38 Trémoulis  
48500 LA CANOURGUE  
Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66  
mail : [contact@smlid.fr](mailto:contact@smlid.fr)

Éric PICARD

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le **17 FEV. 2022**

Bureau du courrier